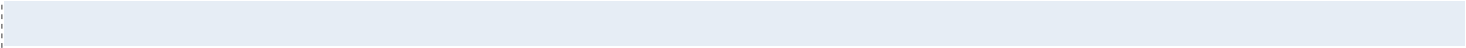


CECI EXPOSÉ IL EST PASSÉ À LA MODIFICATION SUIVANTE DU MANDAT DE GESTION :



Le reste des clauses et conditions du mandat demeurent inchangées.

